

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 juillet 2021

Délibération

N° 21.122.2

En exercice 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – PORT DU CHICHOULET

**PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE
« LE CHICHOULET » – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
2020**

Date de la convocation : 30/06/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 6 juillet à 18h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, madame Nathalie PIQUES.

Secrétaire de séance : madame Martine SIGNOUREL.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 juillet 2021

Port Départemental Vendres en Domitienne « Le Chichoulet » - Présentation du rapport d'activité 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion du port départemental « Le Chichoulet » signée le 6 juillet 2009, notamment l'article 16, entre le Conseil départemental de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le rapport d'activité 2020 du port départemental « Le Chichoulet » et son annexe ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 28 juin 2021 ;

Considérant que selon les dispositions susvisées du Code général des collectivités territoriales et l'ordonnance du 29 janvier 2016, la Communauté de communes produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Considérant que le rapport d'activité 2020 est rédigé dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port départemental « Le Chichoulet » ;

Considérant que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2020 du port départemental « Le Chichoulet » ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-Pierre PEREZ, 7^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 concernant le service public pour la gestion et l'exploitation du Port départemental « Le Chichoulet ».

II. CHARGE monsieur le Président de transmettre ce rapport au Département de l'Hérault, autorité délégante.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les avenants éventuels.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARADP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210706-DELIB_21_12